

## Avis d'information

### Activité "Restauration Rapide Ambulante"

#### Pouvoir adjudicateur :

AEROPORT DE BALE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS Cedex - Tél. : +33 (0)3 89 90 31 11 – [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com)

#### Objet – Description succincte :

mise à disposition d'un emplacement pour la mise en place d'un Food Truck - dans la Zone de Fret – secteur français de l'Aéroport - pour proposer aux employés de cette zone, une restauration rapide, les midis, les jours ouvrés.

#### Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables aux concurrents :

être détenteur d'un numéro SIRET ; la société doit être immatriculée aux registres des commerces et des sociétés en France.

#### Procédure :

Procédure sans formalité prévue par les procédures réglementaires de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

#### Conditions de participation et justifications à produire par le prestataire :

Se référer aux modalités et conditions fixées à l'adresse suivante : [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com), rubrique « Business & Partenaires », puis Marchés publics, puis informations générales. »

#### Définition du projet

L'activité de restauration rapide ambulante sera attribuée dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat. La durée de cette convention sera de 3 (trois) ans, avec une période de test de 3 (trois) mois.

#### Redevances

L'autorisation d'occupation domaniale sera délivrée en contrepartie du versement à l'Aéroport d'une redevance commerciale pour l'occupation de l'emplacement mis à disposition.

#### Renseignements d'ordre technique ou commercial

Toute demande doit être adressée à l'aéroport de Bâle-Mulhouse par courriel [flegros@euroairport.com](mailto:flegros@euroairport.com)  
Renseignement téléphonique : +33 (0)3.89.90.74.59 ou +33 (0)3.89.90.38.81

#### Contenu des dossiers de candidature

**A** – Produire une lettre de candidature selon modèle établi par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse téléchargeable sur le site [www.euroairport.com](http://www.euroairport.com), Rubrique "Business & Partenaires / Marchés Publics / Documentation Générale / 5. "Les formulaires spécifiques au dépôt de candidature pour les Conventions domaniales (AOT)"

- Lettre de candidature spécifique AOT

#### Déclaration du candidat spécifique AOT

**B** – Produire une déclaration sur l'honneur, figurant dans le document "Déclaration du candidat", dûment et complètement remplie, selon le modèle établi par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. S'il est admis à participer et au cas où l'Aéroport envisage de lui attribuer le contrat, le candidat doit produire durant ou à l'issue des négociations les pièces justificatives précisées dans le modèle de déclaration.

**C** – Produire une description de l'entreprise.

**D** – Chaque candidat doit produire une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'exploitation en cours de validité.

**Ouverture des plis :** Séance non publique. Les résultats sont communiqués par écrit aux candidats.

**Procédure de sélection**

Les candidats sont informés par écrit du résultat de la sélection.

**Forme des envois – date et heure limite de réception des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature sont impérativement et uniquement adressés sous format papier.

**Adresse d'envoi des dossiers de candidature**

Les candidatures sont à remettre sous pli fermé avec la mention « ne pas ouvrir » et doivent porter la référence "Restauration Rapide Ambulante".

Les dossiers peuvent être déposés au guichet de l'information, niveau 2, aérogare de 9h à 12h et de 14h à 16h du lundi au jeudi ou envoyés par courrier postal recommandé à l'adresse suivante : Aéroport de Bâle-Mulhouse

Gestion du Patrimoine Immobilier  
Fabrice LEGROS  
BP 60120  
F-68304 Saint-Louis Cedex